« Préjugés sur le tri »

Préjugé #1 : Ce n'est pas grave si j'imbrique mes emballages les uns dans les autres !

Tous les emballages arrivent au centre de tri Préval à Pontarlier pour être séparés par matière (plastique, carton, etc). Ils sont déposés sur un tapis roulant, l'équivalent d'un camion est trié en 1 heure : ni les agents valoristes, ni les machines ne peuvent séparer les emballages imbriqués !

Imbriquer les emballages (même de même nature) **rend alors leur recyclage impossible !**

✅ La bonne technique : Je sépare bien les emballages les uns des autres !

Préjugé #2 : « Trier, ça ne sert à rien »

Vous pensez que les emballages que vous triez sont incinérés ? Faux !

👉 Vos emballages et papiers sont envoyés au centre de tri de Pontarlier pour être triés par matière : aluminium, plastique, cartonnettes, etc. Ces balles sont ensuite envoyées dans des entreprises de recyclage pour être transformées en nouveaux objets :

Par exemple, 65 bouteilles d'eau permettent de créer une couette !

🤗 Toutefois, le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas ! L'idéal est de limiter sa consommation d'emballages jetables : éviter les produits suremballés, utiliser ses propres contenants (sac en tissu, boîte hermétique…) pour faire ses courses…

✅ Recycler permet donc d'éviter d'extraire des ressources non renouvelables ou en voie de raréfaction, ainsi que les premières étapes de transformation consommatrices d'énergie.
L'exemple qui parle :
Refondre des canettes d'aluminium nécessite **95 % d'énergie en moins** que d'extraire ce métal à partir de minerai en 1ère production !

Vous avez encore des doutes ? Venez visiter Préval à Pontarlier !

Préjugé #3 : C'est inutile de trier, tout est envoyé en Asie !

Pas les emballages du Haut-Doubs en tout cas !
En 2022 par exemple, 100 % des emballages et papiers ont été envoyés en France, dont 71% en Franche-Comté !
Le choix de Préval est de travailler avec des filières nationales afin de garantir que le recyclage de ces matériaux soit effectué sur le territoire Français ou dans les pays limitrophes.

Préjugé #4 : Je dois rincer mes emballages avant de les mettre dans le bac de tri

Faux ! Il est inutile de rincer et de laver les emballages pour qu'ils puissent être recyclés ! Il suffit de bien les vider de leur contenu.